

Pour une charte des stages de professionnalisation des enseignants

1

Entre les stages en responsabilité des étudiants de master préparant les concours d'enseignants, dès le M1 (année 2009-2010) et « master en alternance » (2011-2012) les stages sur le terrain sont devenus essentiellement des moyens d'utiliser les étudiants comme moyens d'enseignement. Dans les masters en alternance, les étudiants sont 6h par semaine (PLC) ou une journée par semaine (PE) dans une école ou un établissement. Ils sont submergés par la préparation de la classe et ne peuvent préparer à la fois le master (mémoire) et le concours. La plupart du temps, pour éviter que les étudiants ne « craquent », les exigences du master ont été réduites. D'une certaine manière, les masters ont été « bradés », sans pour autant permettre la réussite au concours.

Cette situation est inacceptable mais pas inéluctable. Pour améliorer sensiblement la formation professionnelle des enseignants, quels sont les objectifs et modalités de stages les plus pertinentes ? Comment intégrer ces stages au mieux dans la formation ?

Enjeu des stages en formation

La démocratisation de l'éducation passe par des enseignants concepteurs, mieux formés, qui ne peuvent se contenter de reproduire les gestes de leur tuteur, ni ceux qu'ils ont vu pratiquer durant leur scolarité. Etre animé par les valeurs républicaines, posséder une culture générale et maîtriser un champ de savoir au niveau licence ne suffisent plus pour enseigner et lutter efficacement contre l'échec scolaire. La professionnalisation demande du temps, il faut donc construire de nouveaux dispositifs dans un curriculum plus large (de la licence à la T1) qui offre progressivement au futur enseignant les outils nécessaires à de bons débuts dans le métier.

Avant la réforme de la mastérisation, quels étaient les modalités de stages ?

Les étudiants PE1 et PLC1 bénéficiaient de stages d'observation et/ou de pratique accompagnée dans des classes d'accueil. (Seuls les maîtres formateurs du 1^{er} degré sont formés spécifiquement pour accompagner les étudiants).

Les « stage en responsabilité » avaient lieu après la réussite au concours (année de fonctionnaire-stagiaire, rémunérée). Pour les PLC2, il s'agissait d'un enseignement de 8 à 10h par semaine. Pour les PE, d'un « stage filé » d'un jour par semaine, en remplacement d'un directeur d'école (partage d'une classe). Ils avaient aussi deux stages massés de 3 semaines en remplacement d'un enseignant qui partait en stage de FC. Pour tous ces stages, ce qui se passait en classe servait de matériau pour la formation à l'IUFM (1 jour pour les PLC, 3 jours pour les PE). Dans tous les cas, le stagiaire bénéficiait de visites d'aide de formateurs IUFM, de conseillers pédagogiques (2nd degré) et de maîtres formateurs (1^{er} degré). Cette situation n'était pas la panacée, elle devait être améliorée car ces stages constituaient malgré tout une entrée parfois brutale dans le métier. Mais ce n'était pas une situation de remplacement « pure et simple » (par exemple les stages filés de PE2 sont précédés d'observation, d'aide aux projets...).

Les principes d'un stage de formation

Une nouvelle réforme de la formation doit être l'occasion d'une amélioration.

1. Une prise en charge progressive des problèmes posés par la pratique de l'enseignement

L'apprentissage du métier suppose une prise en charge progressive des problèmes professionnels qui ne peuvent être tous traités simultanément. L'approche de la complexité du métier doit se faire par étapes ainsi que la prise en charge de situation d'enseignement ou de classe. Les stages doivent être envisagés comme des situations de formation et doivent donc être encadrés, préparés et analysés (micro-enseignement, pratique accompagnée, co-intervention...).

2. Un dispositif qui articule deux moments d'analyse menés à proximité et à distance des pratiques

Progresser professionnellement suppose de s'engager et d'agir en classe dans la perspective de « faire apprendre » un savoir identifié, et aussi de prendre le temps d'analyser ce que font les élèves quand ils apprennent ou n'apprennent pas. Pour cela, la seule « expérience » est nécessaire mais non suffisante. Il faut une réflexion sur celle-ci, la mettre en relation avec des référents théoriques, pour mieux identifier à terme les conditions favorables et défavorables aux apprentissages des élèves. Pour être formateur, ce travail d'analyse doit être encadré par des professionnels de la formation capables d'articuler savoirs professionnalisant et savoirs académiques et être en lien avec une activité de recherche.

L'enjeu est donc la construction de références et d'outils permettant une intervention efficace. Par exemple, parmi

les possibles, les entretiens post-séance réalisés lors des visites aux stagiaires sur les lieux d'exercice constituent un des moments clés de la formation. Il convient de les développer et de les insérer dans une problématique qui intègre des temps de travail en situation, immédiatement après l'action, puis au centre de formation.

Evolution des stages au long du cursus

Il est commun de dire qu'il faut commencer par des stages d'observation, puis des stages en pratique accompagnée, puis en responsabilité. Cette évolution classique n'est pas obligatoire : un étudiant vient de passer au minimum 17 ans à l'école, il ne modifiera pas ses représentations sur l'enseignement/apprentissage uniquement en observant une classe, ni même plusieurs ! Pas plus qu'il ne les modifiera en cas d'immersion totale où il cherchera à reproduire ce qu'il a vécu. A l'inverse l'observation sans prise en charge de la classe est intéressante lorsqu'un étudiant a déjà eu une pratique accompagnée et souhaite recueillir des données pour son mémoire. Il faut donc reconcevoir les différents styles de stages en fonction des besoins et des objectifs. Par contre la « totale » responsabilité, comme proposée dans les masters en alternance (remplacement d'un enseignant titulaire sur l'ensemble de ses tâches) est contre-productive dans le cadre du master. La « responsabilisation », pour être formatrice et non inhibitrice (voire traumatisante) doit être progressive. Par exemple il est nécessaire d'exclure certaines tâches comme les charges administratives ou les relations avec les partenaires extrascolaires.

Une progressivité des stages qui tient compte des modes d'organisation du débutant

Il est impossible de centrer les débutants sur tous les problèmes à la fois. Les étapes dans la construction professionnelle passent par des modes d'organisation qui évoluent globalement de la manière suivante :

- Une mobilisation sur la gestion de la classe et l'occupation scolaire des élèves.
- Une centration sur la proposition de savoirs en réponse aux besoins d'apprentissage des élèves.
- Une centration sur la confrontation de l'élève à un savoir fonctionnel qui a du sens pour lui.
- Un mode d'organisation centré sur la conduite du processus d'apprentissage au regard des transformations que doit opérer l'élève pour apprendre.

La progressivité des stages doit être construite en tenant compte de ces étapes.

En résumé les conditions minimales à réunir pour qu'un stage soit formateur

Tout stage, quelle que soit sa forme ou sa durée devrait respecter les points suivants :

- une **inscription** au plan de formation sur une période prévue à cet effet
- une **préparation** inscrite au plan de formation, un **suivi** pendant le stage (visites notamment) et un **retour** en formation après le stage
- une **convention** entre l'établissement d'accueil et le lieu de formation
- un **contrat de stage** stipulant les rôles du stagiaire et du tuteur, les conditions de la pratique du stagiaire, le nombre de visites de formateurs
- une prise en compte dans l'**évaluation** du cursus
- une **formation du tuteur** : celui-ci doit être en capacité de prendre de la distance par rapport à sa pratique habituelle et prendre en compte les exigences de la formation
- une **décharge** de service pour le tuteur

De plus l'étudiant doit pouvoir suivre ce stage dans de bonnes conditions d'étude : être dans un établissement pas trop éloigné de son domicile (ou disposant de transports publics), avec un remboursement de ses frais de déplacements, compatible dans emploi du temps (en aucun cas l'étudiant ne doit avoir le choix entre des cours et son stage), etc.

Des pré-recrutements sont nécessaires dès la Licence 3 pour permettre une formation conséquente.

Ces pré-recrutements assureraient de meilleures conditions d'études et, conjuguée à la rémunération/décharges des tuteurs, permettrait d'envisager une formation d'enseignants initiale et continue à la fois exigeante et ambitieuse, en relation avec la recherche (mémoire).

Pour les étudiants qui ne sont pas pré-recrutés, il faut rémunérer les stages comme dans d'autres domaines professionnels. Ces stages sont essentiellement en pratique accompagnée, avec une responsabilité progressive, le tuteur restant présent dans l'établissement. La totale responsabilité sur un service d'enseignement réduit ne peut prendre effet qu'après le concours.